

Master en expertise comptable et fiscale (alternance)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

M201 Analyse financière et principes fondamentaux de gestion financière des entreprises			
Ancien Code	ECEC2M01EC201	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCM2010		
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sarah SEGOND (sarah.segond@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

1. Introduction
 - Objectif du cours
 - Définition d'une entreprise
 - Rôle et démarche de l'analyse financière
 - Documents de base
 - Période d'étude
 - Méthodes d'analyse
2. Dispositions réglementaires relatives aux comptes annuels non consolidés
 - Code des Sociétés et des Associations
 - Arrêté royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations
3. Les comptes annuels
 - 3.1. De la pièce justificative aux comptes annuels
 - 3.2. Contenu des comptes annuels
 - 3.3. Présentation des comptes annuels
4. Restructuration des comptes annuels
5. Les ratios
 - 5.1. Analyse des ressources et des emplois
 - 5.2. Analyse de la gestion
 - 5.3. Analyse du CR
 - 5.4. Analyse des relations entre le bilan et le CR
 - 5.5. Divers
6. Tableau de financement
 - 6.1. Le calcul des variations
 - 6.2. La balance de mutations de valeur
 - 6.3. Vers le tableau de financement

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECEC2M01EC201A Analyse financière et principes fondamentaux de gestion financière des entreprises 30 h / 3 C

Contenu

Ce cours porte sur les grands thèmes du diagnostic financier et vise à permettre à l'étudiant d'avoir une maîtrise de ces thèmes et d'exercer un regard critique sur les principaux agrégats des comptes annuels. Le contenu du cours est présenté ci-dessous:

1. Introduction

Objectif du cours

Définition d'une entreprise

Rôle et démarche de l'analyse financière

Documents de base

Période d'étude

Méthodes d'analyse

2. Dispositions réglementaires relatives aux comptes annuels non consolidés

Code des Sociétés et des Associations

Arrêté royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

3. Les comptes annuels

Etablissement des comptes annuels

Contenu des comptes annuels

Présentation des comptes annuels

4. Restructuration des comptes annuels

Ajustements et corrections

Grandes masses financières

5. Diagnostic financier

Analyse des ressources et des emplois

Principe d'équilibre financier minimum

Analyse du compte de résultats

Analyse des relations entre le bilan et le compte de résultats

Divers

6. Tableau de financement

Le calcul des variations

La balance de mutations de valeur

Vers le tableau de financement

Démarches d'apprentissage

L'enseignement sera basé sur des cours magistraux appuyés par des lectures, des exercices et des études de cas

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support de cours et informations sur le site moodle du cours et documents distribués pendant les cours

Support de cours et informations sur le site moodle du cours et documents distribués pendant les cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du cours se décompose en un examen final écrit (60 %) et un travail de groupe (40 %). Dans le cas d'une seconde inscription, seule la partie non réussie sera représentée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière				40		40
Période d'évaluation				60		60

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).